



PROVINCE DE QUEBEC  
VILLE DE SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

## AVIS DE PROMULGATION

**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné à tous les citoyens et citoyennes de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier :

**QUE** le conseil, à sa séance ordinaire du 10 octobre 2023, a adopté le règlement suivant :

**RÈGLEMENT NUMÉRO 1629-2023  
MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1495-2020 CONCERNANT LES LIMITES DE VITESSE DE LA  
VILLE DE SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER ET AMENDANT LE RÈGLEMENT  
NUMÉRO 684-93 AFIN DE REMPLACER LES ANNEXES**

**QUE** ce règlement a pour objet d'ajouter ou de modifier ou de retirer le nom de certaines rues selon les limites de vitesse de circulation permise.

**QUE** ledit règlement entre en vigueur selon la Loi.

Ce règlement est déposé à mon bureau où toute personne intéressée peut en prendre connaissance. Toutefois, nous vous invitons à le consulter sur le site Internet de la Ville au <https://www.villescjc.com/citoyens/services-municipaux/greffe/reglements-municipaux-en-vigueur-et-les-reglements-en-processus-dadoption> sous la rubrique *Transport*.

Donné à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, ce 12 octobre 2023.

Mélanie Côté  
Assistante-greffière